

5. Acheminer le spécimen et la requête sans délai au centre qui vous a fourni le contenant de prélèvement.
6. Si vos tests incluent une « Clairance de la créatinine », il est essentiel d'avoir une prise de sang lorsque vous rapportez votre urine.

Toutes les inscriptions doivent se faire sur l'étiquette précollée. Ne pas utiliser d'autres étiquettes, ni écrire directement sur le contenant.

Remarques

Si par mégarde une miction (ou une portion) est perdue, il faut recommencer la collecte au complet. Se procurer un autre pot avec agent de conservation au CLSC, au centre de prélèvements ou au laboratoire qui vous l'a remis initialement et **reprendre du début**.

Prendre garde de ne pas contaminer l'urine **avec les selles**.

Autorité responsable :

D^r Karim Benkirane, Ph. D., CSPQ, FCACB
 Biochimiste clinique (HMR)
 D^r Terrence Heathfield, Ph. D., CSPQ
 Biochimiste clinique (HSCO)
 Date d'entrée en vigueur : 2022-10-28

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boul. de l'Assomption
 Montréal (Québec) H1T 2M4

☎ 514 252-3400

Hôpital Santa Cabrini Ospedale

5655, rue Saint-Zotique Est
 Montréal (Québec) H1T 1P7

☎ 514 252-6000

Institut universitaire en santé mentale de Montréal

Pavillon Bourget, 5^e étage
 7401, rue Hochelaga
 Montréal (Québec) H1N 3M5

☎ 514 251-4000, poste 4880

🌐 ciuss-estmtl.gouv.qc.ca

D'autres publications et ressources d'intérêt sur la santé sont disponibles sur le site Internet du Centre d'information pour l'utilisateur et ses proches (CIUP).

🌐 <https://biblio-hmr.ca/in/fr/ciup>

✉ ciup.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, 2023

CP-BIO-018

Centre intégré
 universitaire de santé
 et de services sociaux
 de l'Est-de-
 l'Île-de-Montréal

Québec 



**Avec agent
 de conservation**

Collecte des urines de 24 heures

Directives au patient

Nom : _____

Médecin : _____

Québec 

Précautions

1. Le dosage de certains constituants urinaires exige l'addition d'un agent de conservation pour stabiliser ces constituants. Dans ce cas, le pot que l'on vous remettra contiendra l'agent de conservation approprié. Le nom du stabilisateur est indiqué sur le pot fourni.
2. **Ne jamais uriner directement dans le contenant à cause des risques d'éclaboussures lorsque le pot contient un acide ou un autre agent de conservation. Utiliser un contenant propre pour collecter chaque miction et transvider ensuite l'urine dans le pot contenant l'agent de conservation.**
3. En cas de contact de l'agent de conservation avec la peau ou les yeux, rincer abondamment avec de l'eau et consulter votre médecin traitant.

Conservation

Si la collecte de 24 heures ne peut être retournée **immédiatement** après la fin de la collecte, placer le contenant au réfrigérateur (4°C).

Ne jamais conserver la collecte au congélateur.

Collectes successives de deux jours et plus

Pour les collectes se prolongeant durant plusieurs jours consécutifs, on peut commencer la deuxième collecte dans un second pot immédiatement après la fin de la première en y incluant l'urine du matin du troisième jour et ainsi de suite.

Directives

1. Vérifier que le contenant soit identifié avec votre nom et votre prénom, ainsi que votre numéro d'assurance maladie.
2. Le jour du début de la collecte, à 7 h, uriner une première fois et **ne pas conserver cette urine**. Inscrire la date et l'heure du début de la collecte sur l'étiquette appropriée.
3. À partir de ce moment, recueillir toutes les urines de la journée et de la nuit dans le contenant.
4. Conserver le contenant au réfrigérateur (4°C), à moins d'indication contraire.

Le lendemain, à la même heure que celle du début de la collecte (7 h), uriner et **ajouter cette dernière urine aux précédentes**.

Inscrire l'heure de la fin de la collecte sur l'étiquette appropriée.